

CESPM

Rapport annuel

Faits saillants de l'année 2011-2012



Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 Canada
Téléphone : 506-453-2844

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-94-8

Notre mission

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui fournit des avis aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire en accord avec les valeurs suivantes :

Nos valeurs

- 1 Qualité :** l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
- 2 Accessibilité :** des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
- 3 Mobilité :** la transférabilité de l'apprentissage et des crédits dans l'ensemble du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.
- 4 Pertinence :** interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
- 5 Obligation redditionnelle :** validation de la valeur, de la durabilité et de la rentabilité de l'investissement public et de celui de l'apprenant.
- 6 Érudition et recherche :** engagement à l'égard de l'avancement des connaissances.

Extraits de la Loi de la CESPM

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en :
 - (a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
 - (b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
 - (c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
 - (d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
 - (e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.
2. La Commission a pour fonctions principales :
 - (a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement dispensé dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
 - (b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre :
 - (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la fourniture d'avis aux établissements et aux provinces sur ces sujets,
 - (c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre :
 - (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
 - (d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
 - (e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.
3. La Commission peut :
 - (a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
 - (b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
 - (c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [article 1, N.-B.]. [2002, ch. 34, a. 11 I.-P.-É.].

Message du président et de la directrice générale



Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), c'est avec plaisir que nous vous soumettons le rapport annuel 2011-2012, qui résume les activités et les réalisations accomplies au cours du dernier exercice financier. Nous espérons que ce document vous fournira des renseignements utiles sur les travaux de la Commission.

Tout d'abord, nous tenons à remercier David Stewart d'avoir présidé la Commission depuis le 1er avril 2010 ainsi que Michael O'Grady qui a assumé les fonctions de vice-président durant cette période. Nous voulons également remercier les membres de la Commission de leur dévouement et de leur travail acharné ainsi que les nombreux bénévoles qui aident la Commission de façon régulière. C'est grâce à ce réseau de soutien que la Commission est en mesure d'en accomplir autant chaque année et nous envisageons le même scénario pour l'année à venir.

L'adoption, en 2011-2012, du cinquième plan d'activités pluriannuel de la Commission a été un projet particulièrement stimulant. Nous sommes fiers des efforts concertés qui ont été investis dans l'élaboration de ce document qui propose les résultats à viser pour les trois prochaines années. De plus, malgré certains défis budgétaires, nous avons élaboré un plan d'action qui devrait permettre à la Commission de remplir son mandat de façon efficace. À cette fin et selon les cinq fonctions énoncées dans la Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, deux domaines prioritaires clés ont été établis. Tout d'abord, il y a le travail effectué dans le cadre de l'assurance de la qualité et ensuite, la collecte des données et la mise au point des produits de recherche.

À la fin de l'exercice financier, les efforts de la Commission, qui étaient axés sur la stratégie, ont été consacrés à la mise en œuvre. En effet, le travail passionnant lié aux secteurs prioritaires de la Commission a déjà commencé. Mentionnons d'abord l'élaboration d'un deuxième cycle de la fonction de vérification (par lequel la Commission confirme que les universités évaluent leurs programmes de manière exhaustive), qui comprendra de vastes consultations auprès des intervenants, et ensuite l'élaboration du programme de recherche de la Commission, grâce auquel celle-ci espère mettre l'accent sur les efforts régionaux pour recueillir et analyser les données.

Le rapport annuel comprend des liens menant à l'ensemble des documents et des publications de 2011-2012, ce qui permet de fournir de plus amples renseignements sur les travaux et les résultats de la Commission. Nous vous invitons également à consulter le site Web de la CESPM pour obtenir les plus récents renseignements sur les activités en cours à la Commission.



James Randall
Président



Mireille Duguay
La directrice générale

Table des matières

La Commission

À propos de la CESPM	1
Cadre opérationnel	1
Principes de fonctionnement	1
Plan d'activités de 2012-2013 à 2014-2015	1
Ressources.....	2

Assurance de la qualité

Évaluation des programmes universitaires	3
Amélioration de la portée et de l'efficacité	4
Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements.....	5
Évaluations réalisées en vertu des lois provinciales sur l'attribution des grades universitaires (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)	5

Données et information

Ressources et produits de données	6
<i>Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])</i>	6
<i>Amélioration de la capacité analytique</i>	6
<i>Tableaux statistiques de base</i>	7
<i>Données à l'appui des formules de financement (Service aux provinces : N.-B. et N.-É.)</i>	7
<i>Élaboration d'indicateurs clés de performance (Service aux provinces)</i>	7
<i>Demandes personnalisées</i>	7
Recherche à valeur ajoutée.....	7
<i>La demande pour une éducation universitaire s'affaiblit-elle parmi les résidents des Maritimes?</i> <i>Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 1, février 2012</i>	8
<i>Condensé annuel de la CESPM : Inscriptions et diplômes décernés, Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 2, mars 2012</i>	8
<i>Évaluations du programme de sondage auprès des diplômés</i>	8
<i>Examen des données sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence</i>	9

Collaboration et services divers

Ententes interprovinciales et intra-Maritime sur le financement des programmes.....	10
Services financiers (Services aux provinces).....	10
Forum sur la collecte de données et la recherche	10
Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)	11
Forums nationaux et internationaux.....	11

ANNEXES (uniquement en ligne)

- A. États financiers (http://www.cespm.ca/ressources/RA_11-12_AnnexeA.pdf)
- B. Membres de la Commission et de ses comités consultatifs (http://www.cespm.ca/ressources/RA_11-12_AnnexeB.pdf)
- C. Liste des diffusions et publications de la CESPM durant l'exercice 2011-2012 (http://www.cespm.ca/ressources/RA_11-12_AnnexeC.pdf)
- D. Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2011-2012 (http://www.cespm.ca/ressources/RA_11-12_AnnexeD.pdf)

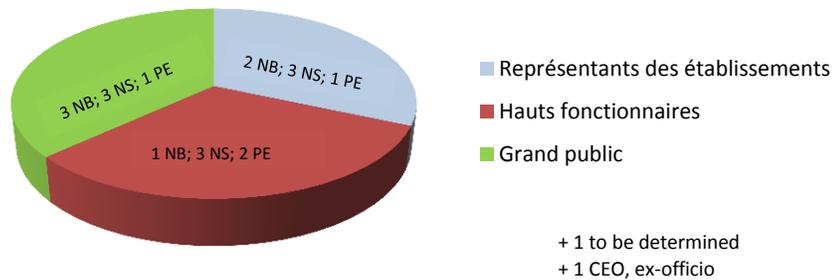
Faits saillants de l'année 2011-2012

LA COMMISSION

À propos de la CESPM

- La Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'éducation postsecondaire.
- Sa composition est répartie comme suit :

Membres du conseil d'administration de la CESPM



- Une liste des membres de la Commission se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeB.pdf. À la fin de l'exercice, deux postes étaient à pourvoir.
- La Commission tient environ cinq réunions par année, habituellement à tour de rôle dans les différents établissements d'enseignement.
- À la fin de l'exercice, la Commission comptait 12 employés permanents et contractuels. La liste du personnel se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/about/staff.aspx>

Cadre opérationnel

- La Commission dépend grandement des contributions des intervenants obtenues grâce à son cadre opérationnel (comités mixtes, groupes de travail s'appuyant sur l'expertise requise, etc.).
- Les comités permanents et les groupes de travail de la Commission sont les suivants :
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
 - Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
 - Groupe de travail de la CESPM sur les mesures
 - Comité des finances de la CESPM
 - Groupe de travail des finances N.-B./CESPM
 - Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
 - Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Une liste des membres de chacun des comités susmentionnés se trouve à l'annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeB.pdf.
- La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (p. ex. son processus de distribution des programmes).

Principes de fonctionnement

- Les universités sont autonomes et responsables devant leur clientèle de la qualité des programmes et des activités universitaires.
- Les intervenants (administrations publiques, étudiants, contribuables, etc.) ont un besoin légitime d'information et doivent recevoir des assurances quant à la qualité des programmes et des services des établissements.
- Les processus et les résultats les plus efficaces naissent du dialogue et de la collaboration (processus itératifs).

Plan d'activités de 2012-2013 à 2014-2015

- Cette année, la Commission a élaboré son cinquième plan d'activités pluriannuel et l'a approuvé à sa réunion d'octobre 2011. La version intégrale du document se trouve à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/Web_Plan%20d'activités_2012-13_2014-15.pdf

- Le plan d'activités constitue un plan de travail ambitieux pour la Commission et décrit clairement ses priorités au cours des trois prochaines années. Étant donné que les trois Provinces maritimes consacrent collectivement plus de 1 milliard de dollars par année au secteur universitaire dans la région, le plan d'activités montre clairement que la Commission optimise les ressources.
- Des décisions difficiles ont dû être prises durant la période de planification à la suite de la réduction du financement de base entre 2010-2011 et 2014-2015 (-3 % en 2011-2012, -1 % en 2012-2013 et -1 % en 2013-2014), combinée à des augmentations non provisionnées de certaines dépenses obligatoires ou contractuelles (p. ex. salaires et avantages, loyer) durant cette période. La Commission a réussi à équilibrer le budget (prévu) en trouvant d'autres sources de revenus tout en réduisant de façon marquée les dépenses sur le plan des salaires, des avantages et des frais de fonctionnement. Un poste a été éliminé et une partie du travail a été externalisée, tandis qu'un autre poste sera laissé vacant pendant la plupart des années visées par le plan.
- Le programme d'assurance de la qualité de la Commission, sa *première priorité*, comporte deux activités principales, à savoir 1) l'évaluation des programmes d'enseignement (nouveaux ou modifiés) avant qu'ils soient offerts par les universités et 2) la surveillance des mesures prises par les établissements pour évaluer les programmes qu'ils ont mis en œuvre et les autres activités qui appuient l'apprentissage des étudiants. Tout en respectant l'autonomie des universités, ces deux activités constituent une approche fort efficace très rentable de l'assurance de la qualité.
- Comme *seconde priorité*, la Commission travaille à la collecte de données et à l'élaboration de produits de recherche. Grâce au maintien d'une collection exhaustive de données et d'information à l'interne, la CESPM peut fournir à ses intervenants non seulement des statistiques normalisées et des rapports faits sur mesure, mais aussi des rapports analytiques approfondis et des articles dont le contenu est axé sur les Maritimes.
- Tout en respectant ses contraintes financières, la Commission travaille également à l'élaboration d'un programme de recherche qui lui permettra de répondre aux besoins de ses intervenants aussi efficacement que possible.

Ressources

- Comme il est mentionné ci-dessus, l'exercice financier actuel était le premier de trois exercices au cours desquels des réductions seraient apportées au financement de base de la Commission. En même temps, la Commission a reçu une directive indiquant qu'elle devrait absorber les ajustements au coût de la vie et d'autres frais inflationnistes au courant de l'année.
- Les recettes d'administration de la Commission se sont élevées à environ 1,4 million de dollars en 2011-2012. Les trois Provinces maritimes ont assuré en grande partie ce financement au prorata de leur population selon un processus annuel d'approbation du budget par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les autres revenus provenaient des sources suivantes : le gouvernement du Nouveau-Brunswick (allocation pour la traduction), le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (pour les services financiers et le travail accompli en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires*) et la Société de recherche sociale appliquée (pour la fourniture de données).

Revenus par source de financement (2011-2012)



- Les dépenses de la Commission, qui se sont élevées à environ 1,4 million de dollars en 2011-2012, sont présentées ci-dessous.

Dépenses par fonction (2011-2012)



- La fonction « Assurance de la qualité », qui comprend les dépenses associées au travail réalisé pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* selon le principe de recouvrement des coûts, représente 43 % des dépenses directes et indirectes de la Commission en 2011-12.
- Les dépenses rattachées à la fonction « Données et information » représentent quant à elles 37 % des dépenses directes et indirectes de la Commission.
- Finalement, le travail réalisé dans le cadre de la fonction « Collaboration et services divers » représente 20 % des dépenses directes et indirectes de la Commission. Le travail réalisé pour les provinces selon le principe de recouvrement des coûts dans le domaine de l'administration du financement est inclus dans cette catégorie.
- Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2011-2012 se trouvent à l'annexe A, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeA.pdf.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

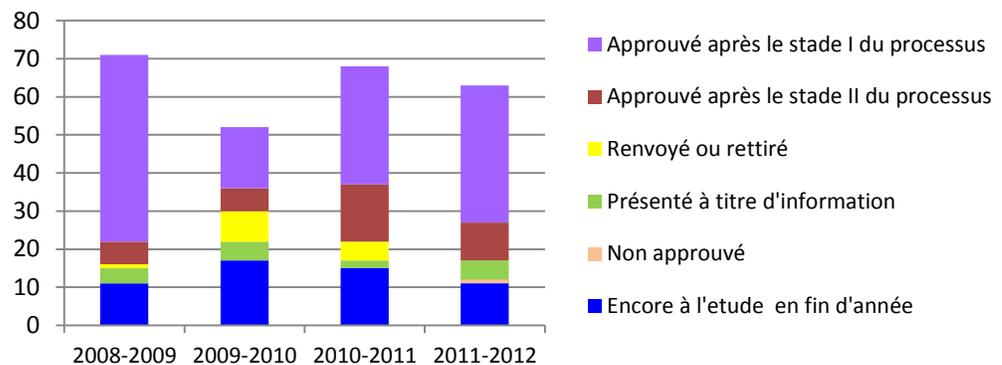
- La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par des fonds publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'occupe également de l'évaluation de la qualité des établissements conférant des grades universitaires visés par la loi sur l'attribution de tels grades.
- Les principales activités de la Commission dans le domaine de l'assurance de la qualité comprennent son processus d'évaluation des programmes et la vérification de l'assurance de la qualité. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, la combinaison de ces activités assure un continuum de qualité.



Évaluation des programmes universitaires

- En 2011-2012, la Commission a examiné un total de 63 projets de programme. Le diagramme ci-dessous compare les projets de cette année à ceux des années précédentes.

Projets de programme étudiés par la CESPM



- Une description de chacun des projets de programme examinés au cours de l'exercice 2011-2012 se trouve à l'annexe D, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_11-12_AnnexeD.pdf.
- Plusieurs programmes ont fait l'objet de révisions à la suite du processus d'évaluation (surtout dans le cadre de l'évaluation du stade II). Chacun est indiqué à l'aide d'un astérisque au tableau qui se trouve à l'annexe D. Grâce à ce processus itératif, la Commission fournit des conseils et un appui aux établissements, ce qui leur permet d'améliorer leurs programmes durant la période d'évaluation et de s'assurer qu'ils respectent les normes.
- Dans le cadre de son processus de distribution des programmes, la Commission a reçu les commentaires de 81 pairs examinateurs relativement aux 63 projets de programmes présentés durant l'année. Ces commentaires réfléchis fournissent de précieux renseignements durant la période d'évaluation et témoignent de l'engagement des universités à respecter le processus.
- En 2011-2012, la Commission a continué de consulter les représentants des établissements directement concernés par l'élaboration des projets de programmes en vue de publier une version définitive de sa politique actualisée, laquelle répondra aux besoins de la Commission (en lui permettant de s'acquitter de son mandat prévu par la loi) et à ceux des établissements (en les aidant à élaborer des projets de programmes de qualité). Grâce à cette mise à jour, les établissements devraient avoir une idée claire de l'information requise par la Commission pour prendre une décision éclairée au sujet d'un projet de programme, et le processus devrait donc nécessiter moins de ressources de la part de toutes les parties concernées. La version définitive de la politique devrait être publiée à la fin du printemps 2012.
- En Nouvelle-Écosse, les étudiants sont admissibles à l'aide financière uniquement lorsqu'ils sont inscrits à un programme approuvé par la CESPM. Au Nouveau-Brunswick, les établissements ont reçu un avis indiquant que ce critère s'appliquera à eux aussi à compter du mois d'août 2012. De plus, les deux provinces ne tiennent compte que des programmes approuvés par la CESPM dans leur formule de financement respective.
- Il est important que la Commission rende des comptes à ses intervenants en ce qui concerne la portée de son processus d'évaluation des programmes. À cet égard, la Commission est heureuse d'annoncer que plus de 99 % des programmes offerts par les universités des Maritimes ont obtenu son approbation.
- En ce qui a trait aux projets de programme qui ne sont pas encore approuvés (moins de 1 %), la Commission travaille présentement avec les établissements qui offrent de tels programmes afin de réduire encore davantage le nombre de programmes non approuvés dans les Maritimes.
- Par ailleurs, cinq ateliers sur l'assurance de la qualité ont été offerts dans divers établissements. Cette série d'ateliers a été entamée en 2010-2011 et devrait se poursuivre jusqu'en 2012-2013.
- Il arrive que des programmes soient approuvés de façon conditionnelle et exigent un suivi. La Commission fait présentement le suivi de tous les programmes approuvés sous réserve depuis 1999. Étant donné certains retards, elle prévoit réviser son processus de suivi afin d'en maximiser l'efficacité et d'en améliorer les délais. La mise en œuvre du processus révisé est prévue pour 2012-2013.

Amélioration de la portée et de l'efficacité

Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements

- Lorsqu'elle approuve un programme, la Commission le fait à condition que l'établissement en fasse un examen externe, habituellement après la diplomation d'une ou deux cohortes. Afin de déterminer dans quelle mesure les programmes approuvés par la Commission ont effectivement été examinés (et si les suivis ont bel et bien eu lieu), la Commission prévoit, à la fin de l'exercice, recueillir des renseignements précis sur l'examen des programmes de chaque établissement qui relève de sa compétence.
- La Commission a un processus par lequel elle surveille et vérifie que les établissements procèdent à l'évaluation de leurs activités et de leurs programmes existants en se concentrant sur les étudiants et l'apprentissage, et elle fait rapport à ce sujet.
- Dans le cadre du premier cycle de son processus de vérification, la Commission a évalué les politiques d'assurance de la qualité appliquées par tous les établissements qui relèvent d'elle. Ces derniers lui ont alors présenté des plans d'action pour donner suite à l'évaluation. La Commission doit toutefois poursuivre son évaluation afin de terminer le processus auprès de 7 des 16 établissements concernés.
- Le premier cycle avait pour but de s'assurer que tous les établissements avaient une politique en place pour soutenir l'évaluation et l'amélioration continues de la qualité. Cet objectif a été atteint dans une large mesure, mais certaines lacunes subsistent pour que la Commission puisse s'acquitter pleinement de son mandat prévu par la loi.
- La Commission élabore donc un deuxième cycle visant à combler les lacunes décelées jusqu'à présent, notamment le fait que les étudiants et l'apprentissage soient à la périphérie des politiques d'assurance de la qualité et que peu d'établissements incluent aussi les entités non rattachées à l'enseignement dans leur processus d'examen.
- À la fin de l'exercice, la Commission préparait un document de travail traitant de la « qualité ». Ce dernier sera distribué aux principaux intervenants, y compris les établissements et les gouvernements, et les commentaires recueillis serviront à perfectionner le cadre d'évaluation du deuxième cycle et à garantir que l'apprentissage des étudiants soit le fil conducteur des activités d'assurance de la qualité.
- Comme il est mentionné ci-dessus, la Commission recueille des données afin de déterminer dans quelle mesure les établissements examinent les programmes qu'elle approuve et si les établissements donnent suite à ces examens. Elle utilisera l'information recueillie afin de concevoir un deuxième cycle qui répond aux besoins des universités des Maritimes.

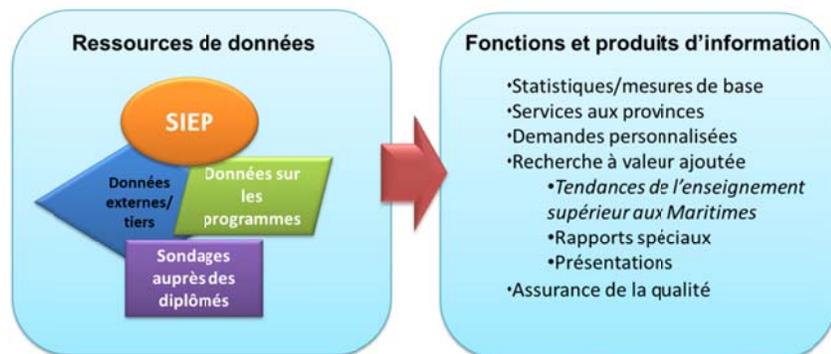
Évaluations réalisées en vertu des lois provinciales sur l'attribution des grades universitaires (Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)

- La Commission a entrepris trois évaluations en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick en 2011-2012.
- **Master of Education - Yorkville University** (évaluation avant la mise en œuvre) : Yorkville University avait présenté le projet d'un nouveau programme de maîtrise en éducation avec quatre spécialisations (andragogie, leadership en éducation, inclusion scolaire et orientation). En réponse aux résultats de l'évaluation de la CESPM, l'université a décidé de retirer les trois dernières spécialisations. Les conseils de la Commission relativement à ce programme ont donc porté uniquement sur une maîtrise en éducation spécialisée en andragogie. En juillet 2011, la Commission a informé le ministre que le projet de programme semblait correspondre aux normes habituellement associées à ce grade, sous réserve de certaines conditions (relatives aux exigences d'admission, aux ressources humaines et à l'élaboration des cours et du programme) et a recommandé qu'un examen de suivi soit réalisé à la fin de la deuxième année. En octobre 2011, le ministre a annoncé que la désignation du grade avait été accordée, sous réserve des conditions émises par la CESPM.
- **Bachelor of Business Administration - Yorkville University** (évaluation avant la mise en œuvre) : L'évaluation de ce nouveau programme n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice.
- **Master of Arts in Counselling Psychology - Yorkville University** (évaluation d'un programme existant) : La Commission a amorcé sa première évaluation d'un programme existant en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. L'évaluation était toujours en cours à la fin de l'exercice.
- Aucune évaluation n'a été réalisée en vertu de la *Nova Scotia Degree Granting Act*.

DONNÉES ET INFORMATION

Ressources et produits de données

- La Commission recueille des données et conçoit des produits de recherche, et elle est reconnue dans les Maritimes et à l'échelle nationale comme une source crédible de données et d'information sur l'éducation postsecondaire. Elle vise surtout à promouvoir et à offrir des sources d'information à valeur ajoutée aux divers gouvernements, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux étudiants et au grand public, et à accroître la sensibilisation et le dialogue relativement aux enjeux et aux possibilités de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.
- Les principales ressources de données de la Commission sont les suivantes :
 - les données sur l'inscription recueillies sur une période de plus de 30 ans, dont les 11 dernières sont inscrites dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
 - une base de données sur les programmes, qui contient des renseignements sur les programmes d'enseignement fournis par les universités par l'intermédiaire du SIEP et du processus d'évaluation des programmes de la Commission;
 - les données des sondages de suivi auprès des diplômés sont aussi disponibles pour cinq promotions [1995, 1996 (toutes les deux recensées un an après la diplomation), 1999, 2005 (recensées deux ans et cinq ans après la diplomation) et 2007 (recensée deux ans après la diplomation)];
 - les données sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence.



Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])

- Afin de répondre aux multiples besoins d'information, la CESPM recueille tous les ans, par l'intermédiaire du SIEP, des données démographiques sur les étudiants et des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les inscriptions aux programmes et aux cours et les transferts de crédits. Ces données soutiennent diverses fonctions de la Commission, dont l'assurance de la qualité, les services particuliers aux provinces (les formules de financement) ainsi que les données et l'information. Les universités des Maritimes ont inscrit 201 éléments de données dans le SIEP pour 88 974 étudiants inscrits ou diplômés durant l'année universitaire 2010-2011. (<http://www.cespm.ca/research/postsecondarystudentinfosys.aspx>)
- En mai 2011, la CESPM a publié une nouvelle version de son logiciel propriétaire, le « MPHEC Maritime pre-screener », ou MPS, qui est utilisé par les universités des Maritimes pour vérifier les fichiers de données du SIEP avant leur soumission à la CESPM. Le nouveau MPS (version 8.0) est maintenant un outil polyvalent auquel sont incorporés les exigences de la CESPM et le système de vérification de Statistique Canada, ce qui simplifie le processus de soumission pour les fournisseurs de données.
- En 2011-2012, la Commission a encore amélioré le logiciel MPS en y ajoutant de nouvelles fonctions comme la vérification du code de classification des programmes d'enseignement. Les collèges relevant de la CESPM auront désormais accès au logiciel. Cette version améliorée (9.0) devrait être mise à la disposition des établissements en mai 2012.

Amélioration de la capacité analytique

- La Commission a amélioré sa capacité analytique en 2011-2012 : plutôt que de suivre le parcours des étudiants dans un seul établissement à la fois, elle peut désormais en tenir compte au niveau systémique, c'est-à-dire dans l'ensemble des universités des Maritimes. Le fichier de données longitudinales, qui est basé sur le SIEP, contient actuellement des données relatives à quelque 325 000 étudiants, notamment sur les

universités fréquentées, les programmes et les cours suivis, et les diplômes décernés depuis 1999-2000. Ces données de suivi seront désormais mises à jour à chaque cycle annuel de collecte de données du SIEP.

- Dans le cadre de sa mission, la Commission a lancé le projet sur les mesures du progrès et des résultats des étudiants en 2008 afin d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Les mesures permettent aux intervenants de la Commission de mieux comprendre le parcours suivi par les étudiants et les résultats obtenus par les diplômés.
- En tirant parti de la base de données longitudinale qu'elle vient de créer, la Commission élabore des mesures qui lui permettront de caractériser la mobilité et le cheminement des étudiants dans l'ensemble du réseau universitaire des Maritimes.

Tableaux statistiques de base

- Chaque automne, la CESPM publie plusieurs tableaux de données normalisées sur les inscriptions, les équivalents à temps plein et les diplômes décernés (respectivement au <http://www.cespm.ca/research/enrolment.aspx> et au <http://www.cespm.ca/research/credentialsgranted.aspx>).
- Les données sur les droits de scolarité des étudiants de premier, deuxième et troisième cycle et des étudiants internationaux se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/research/tuitionsurvey.aspx>.

Données à l'appui des formules de financement (Service aux provinces : N.-B. et N.-É.)

- En tant que services aux provinces, la CESPM fournit annuellement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse des mesures clés calculées provenant du SIEP à l'appui de leurs formules de financement (<http://www.cespm.ca/funding/fundingadministration.aspx>).
- La CESPM fournit l'équivalence de cours complet, l'équivalence de cours complet pondérée, l'équivalence à temps plein et les inscriptions, mesures utilisées pour établir la formule de financement de la Nouvelle-Écosse : la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention selon la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour étudiants à temps partiel et les limites des fonds pour étudiants internationaux.
- La Commission calcule les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète utilisées dans la formule de financement pour la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick. Ces données sont aussi utilisées dans le calcul annuel de l'Accord de transfert régional (détaillé ci-dessous sous la rubrique « Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes »).

Élaboration d'indicateurs clés de performance (Service aux provinces)

- La Commission appuie le Nouveau-Brunswick à élaborer ses indicateurs clés de performance.

Demandes personnalisées

- Au cours de l'année, la Commission a fourni, sur demande, divers fichiers de données et mesures personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.
- Au nom des huit universités des Maritimes, la CESPM a fourni des données détaillées sur les étudiants ayant transféré d'une province à l'autre au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts dans le cadre d'un sondage pancanadien sur la mobilité des étudiants.

Recherche à valeur ajoutée

- En février 2012, la Commission a publié une importante étude expliquant que si rien n'est fait, l'affaiblissement de la demande pour une éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes au cours des dernières années risque d'exacerber l'effet du déclin démographique prévu chez les jeunes de 18 à 24 ans au cours des 13 prochaines années. Selon le rapport, si le niveau de la demande demeure constant aux taux actuels, près de 7 000 étudiants de moins venant des Maritimes s'inscriront dans les universités de la région en 2025. L'affaiblissement de la demande parmi les résidents des Maritimes ne s'est toutefois pas traduit par une diminution des inscriptions dans les universités des Maritimes. En fait, les inscriptions sont demeurées relativement stables au cours des dernières années grâce au recrutement d'étudiants de l'extérieur de la région. Parmi les faits saillants du rapport, mentionnons que :

La demande pour une éducation universitaire s'affaiblit-elle parmi les résidents des Maritimes?
(Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 1, février 2012)

« Depuis 2004, nous sommes témoins d'un affaiblissement de la demande pour une éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes. La question à se poser est la suivante : cet affaiblissement fait-il partie d'un cycle périodique, ou est-ce une nouvelle tendance qui se dessine? »

-Mireille Duguay, directrice générale

Condensé annuel de la CESPM : Inscriptions et diplômes décernés
(Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes, vol. 9 n° 2, mars 2012)

« Les résidents des Maritimes représentent une proportion de plus en plus petite des effectifs universitaires. »

-Mireille Duguay, directrice générale

Évaluations du programme de sondage auprès des diplômés

- i. La demande pour une éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes a varié à long terme : de 1985 au début des années 1990, elle a connu une forte croissance, atteignant un plateau entre le milieu et la fin des années 1990, suivie de modestes augmentations. Depuis quelques années, la demande semble s'affaiblir.
 - Pour les Néo-Écossais, la demande a atteint un sommet de 25,0 % en 2002, puis elle a baissé de 4 points de pourcentage pour se situer à 21,0 %, taux semblable à celui de 1992. Bien que la demande soit toujours la plus forte parmi les Néo-Écossais comparativement à la demande parmi les résidents des autres Provinces maritimes, l'écart s'est considérablement amenuisé.
 - Chez les gens du Nouveau-Brunswick, la demande a culminé en 2005, puis a perdu 1,7 point de pourcentage; elle est actuellement de 18,6 %.
 - Le profil de l'Île-du-Prince-Édouard a suivi la même tendance au cours des dernières années. Depuis 2005, la demande parmi les gens de cette province a diminué – 1,0 point de pourcentage – pour s'établir à 18,0 %.
- ii. Aujourd'hui, le taux de participation dans les Maritimes est de 28 % pour les femmes, soit 10 points de pourcentage de plus que celui des hommes (18 %).
- iii. Entre 2012 et 2025, on prévoit que le groupe d'âge des 18 à 24 ans diminuera :
 - de 18 500 ou 21,1 % en Nouvelle-Écosse, de 13 700 ou 20,3 % au Nouveau-Brunswick, et de 2 700 ou 19,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard.
 - Cela signifie qu'en 2025, il y aura 34 900 résidents d'âge universitaire de moins dans les Provinces maritimes.
- iv. Les questions soulevées pour le lecteur par les constats de l'étude étaient les suivantes : Pourquoi la demande pour une éducation universitaire a-t-elle cessé d'augmenter parmi les résidents des Maritimes? Quel devrait être le taux optimal de participation à l'université pour les jeunes de la région? Quelle serait l'incidence sur les économies provinciales d'avoir un nombre beaucoup plus restreint de diplômés universitaires hautement qualifiés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de la région? Comment les universités et les gouvernements peuvent-ils composer avec la diminution projetée du nombre de résidents des Maritimes qui s'inscriront dans les universités de la région?

- Le Condensé annuel a été publié pour la première fois en mars 2012 et continuera d'être publié annuellement pour coïncider avec la publication de tableaux statistiques de base. Le condensé fournit aux intervenants un aperçu des tendances clés et des changements importants en matière d'inscriptions et de diplômes décernés. Voici les faits saillants des tendances au chapitre des inscriptions au cours des dix dernières années (de 2000-2001 à 2010-2011) :
 - Le nombre total de résidents des Maritimes inscrits aux universités de la région a diminué de 2,9 %.
 - Malgré une diminution du nombre de résidents des Maritimes, le nombre total d'inscriptions a augmenté pour une deuxième année de suite pour s'établir à 70 817 étudiants, ce qui représente une augmentation de 1,7 % comparativement à l'année précédente et de 11 % sur dix ans.
 - Près de 10 000 étudiants étaient inscrits à des programmes d'études supérieures. Le nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycle inscrits dans les universités des Maritimes a augmenté de 46 % au cours des dix dernières années.
 - Les étudiants internationaux sont l'un des groupes qui connaissent la plus forte croissance dans les universités des Maritimes. Leur nombre a augmenté de près de 14 % comparativement à l'année précédente et de 150 % au cours des dix dernières années. La Commission étudie présentement cette tendance et prévoit publier un document sur les inscriptions des étudiants internationaux dans les universités des Maritimes dans le cadre de la série Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes le 30 mai 2012.

- Cette année s'est avérée importante pour le programme de sondage auprès des diplômés. En février 2011, le Conseil du trésor régional (dont les membres sont les sous-ministres des Affaires intergouvernementales et des Finances des Provinces atlantiques) a rejeté une demande de financement du programme. Convaincue de la

valeur de ce programme pour ses intervenants, la Commission a décidé qu'une évaluation s'imposait afin de garantir que le programme continue de fournir de l'information utile sur l'efficacité de l'éducation universitaire dans la région.

- La Commission a donc officiellement lancé cette évaluation en avril 2011 en publiant un document de travail intitulé *Façonner l'avenir du programme de sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes*. Ce document illustre les grandes tendances mises au jour par les données de sondage recueillies sur 15 ans, notamment :
 - En combinant toutes les sources d'emprunt et en incluant les études ultérieures, on constate que 70 % des détenteurs d'un premier diplôme de la promotion de 2007 ont emprunté en moyenne 37 013 \$, une hausse de 13 points de pourcentage par rapport à la promotion de 1999; 22 % empruntent maintenant 45 000 \$ ou plus.
 - Taux d'emploi (selon le nombre de diplômés sur le marché du travail) par promotion :

1995	1996	1999	2003	2007
85 %	86 %	91 %	95 %	86 %
 - Entre les cohortes de 1999 et 2003, les gains moyens (en dollars constants) des détenteurs d'un premier diplôme ont augmenté de 3 % et entre les cohortes de 2003 et 2007, ils ont grimpé de 4 %.
 - Les diplômés en sciences et arts libéraux (62 % - 71 %) sont deux fois plus susceptibles de préparer un deuxième diplôme que les diplômés qui ont terminé un programme en arts et sciences appliqués ou un programme professionnel (30 % à 37 %), ce qui signifie que leur parcours vers le marché du travail est plus long.
 - Le taux élevé de satisfaction quant à la qualité de l'enseignement dans les universités des Maritimes est demeuré constant sur une période de 15 ans. Toutefois, la perception des diplômés quant à savoir si l'investissement financier dans leurs études valait la peine a chuté de 12 points de pourcentage, passant de 81 % (promotion de 1995) à 69 % (promotion de 2007).
- Le document contenait des questions visant à susciter un dialogue et il a servi de tremplin pour cinq séances de consultation menées auprès de divers groupes, dont des représentants des gouvernements de chacune des Provinces maritimes, des chercheurs universitaires, des représentants des étudiants et des membres de la Commission. Les participants ont manifesté à l'unanimité un grand soutien pour le programme de sondage auprès des diplômés de la Commission ainsi que pour ses objectifs de recherche actuels.
- L'évaluation a eu pour résultat l'annulation du programme existant et la conception d'un nouveau programme, qui coûte 145 000 \$ par année et représente le minimum acceptable sur le plan de la conception et des coûts selon les principaux critères de la Commission (et de ses intervenants).
- Le sondage traitera désormais du financement des études, des résultats au chapitre de l'emploi, de la mobilité des diplômés et des études ultérieures. Il portera uniquement sur les diplômés d'un programme de baccalauréat et suivra un cycle de six ans, qui comprendra deux cohortes. Les diplômés des deux cohortes seront interrogés deux ans après l'obtention de leur diplôme et seulement un des groupes sera interrogé de nouveau six ans après l'obtention du diplôme.
- Au début de 2012, les trois provinces avaient confirmé qu'elles appuieraient le programme révisé.

Examen des données sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence

- La Commission a examiné les statistiques qu'elle publie annuellement sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence afin de confirmer leur utilité et de s'assurer qu'elles sont présentées de sorte que ses intervenants puissent facilement s'en servir. Elle a aussi utilisé, pour la première fois, l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance de Statistique Canada comme source de données pour la préparation de ses tableaux de droits de scolarité de 2011-2012 afin de simplifier le processus de cueillette de données. Après avoir réalisé un processus de validation avec les établissements, la Commission a publié les tableaux de droits de scolarité pour les programmes de premier cycle et de deuxième et troisième cycle en octobre 2011.
- La Commission a déterminé que les frais accessoires recensés dans l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance variaient trop d'un établissement à l'autre pour qu'elle puisse en tirer des conclusions valables, alors elle a reporté la publication de cette information jusqu'à ce qu'elle puisse réaliser une analyse plus approfondie. Elle a effectué ladite analyse durant l'hiver et préparé un nouveau format pour le tableau, lequel sera validé par les établissements et publié en juin 2012.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes

- La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces canadiennes pour le placement des étudiants des Maritimes dans les programmes d'études non offerts dans la région. En 2011-2012, **399 étudiants de l'Atlantique** ont bénéficié de ces ententes.
- La Commission a également géré l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces des Maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces des Maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Par conséquent, pour l'exercice de 2009-2010, le dernier pour lequel on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget, **1 199 étudiants** au total avaient pu bénéficier de l'ATR.
- Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, **236 étudiants de l'Atlantique** en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2009-2010, dernière année pour laquelle on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget. Cette entente est administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services financiers (Services aux provinces)

- **Nouveau-Brunswick** : la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation universitaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). Ce budget comprend le calcul des subventions de fonctionnement (subventions sans restriction, subventions pour les frais de scolarité et subventions avec restrictions) et les divers transferts au moyen des accords interprovinciaux auxquels le gouvernement participe.
- La CESPМ administre aussi le budget de la formation universitaire tout au long de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission offre un soutien au Groupe de travail des finances N.-B./CESPM et elle achemine aux établissements les fonds accordés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement. Elle siège au comité bipartite qui examine les projets présentés en vertu du Programme provincial d'entretien différé des universités.
- **Île-du-Prince-Édouard** : la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation postsecondaire. Elle doit notamment établir les montants prévus au budget pour les divers transferts en vertu des ententes interprovinciales auxquelles participe la province.
- La CESPМ achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie.
- La CESPМ administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Forum sur la collecte de données et la recherche

- Activité annuelle d'une durée d'un jour, le Forum sur la collecte de données et la recherche offre aux fournisseurs de données et aux représentants provinciaux l'occasion de s'informer sur les exigences et les processus de collecte de données, de discuter de questions relatives à la soumission des données pour le SIEP et de se renseigner sur les travaux de recherche de la Commission. Le forum avait été prévu pour le 27 mars 2012 au Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, à Truro, mais a dû être reporté au 17 avril en raison du mauvais temps.
- Le programme du forum comprend la soumission des données pour le SIEP, les projets de recherche de la CESPМ, les possibilités de couplage de données et une présentation de la directrice générale sur l'élaboration du programme de recherche de la Commission.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

- Le réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Commission est l'un des signataires, assure une connectivité entre ses membres et avec le reste du monde depuis 40 ans. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien, la prestation de services réseau et l'échange d'information.
- Le 18 novembre 2011, au Conseil national de recherches, le RIE a dévoilé, conjointement avec ses partenaires, un nouveau réseau haute-vitesse appelé le Réseau optique régional évolué (RORE). Le RORE est une initiative conjointe du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des universités du Nouveau-Brunswick, du Collège de technologie forestière des Maritimes, du Conseil national de recherches Canada et des plus récents membres du partenariat, le New Brunswick Community College et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Le nouveau système est conçu pour fournir un réseau haute vitesse qui maximise la capacité tout en réduisant les coûts des immobilisations et les frais de fonctionnement pour tous les partenaires et pour faciliter la recherche de pointe et la collaboration à l'échelle régionale et mondiale. Le dévoilement a eu lieu en présence d'une foule nombreuse.
- Le RIE a aussi célébré son 40^e anniversaire à l'Université St. Thomas en novembre 2011. Parmi les personnes présentes se trouvaient les membres actuels et anciens du comité technique et du conseil d'administration du RIE. Durant la rencontre, le conseil du RIE a annoncé son engagement à renouveler l'entente du RIE pour une autre période de cinq ans, confirmant ainsi la poursuite de cette excellente collaboration entre les établissements.
- Le RIE a encore une fois collaboré avec Interuniversity Services Inc. (ISI) en novembre 2011 pour organiser, à l'intention des membres du réseau, un atelier d'une journée sur la représentation virtuelle du bureau et des applications. La participation a été très bonne.
- Comme il est mentionné dans le rapport de l'an dernier, tous les établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont membres du RIE ont participé à l'achat groupé de services Internet commerciaux pour la première fois l'année dernière. Durant le présent exercice financier, le NBCC et le CCNB ont amorcé des discussions avec le RIE sur la possibilité de se joindre au partenariat. Ces pourparlers se poursuivront au cours du nouvel exercice.

Forums nationaux et internationaux

- La Commission est membre de divers comités et groupes de travail et, à ce titre, peut être déléguée par les ministres des Maritimes pour représenter les trois provinces des Maritimes.
- La Commission participe aux forums suivants :
 - Sous-comité de l'assurance de la qualité du Conseil des ministres de l'Éducation
 - Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
 - Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
 - Comité de gestion stratégique
 - Sous-comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE)
 - Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
 - Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur.